

VILLE DE PULLY
Municipalité

Direction Administration générale, finances et affaires
culturelles

Préavis No 21-2006
au Conseil communal

Plan quinquennal des investissements 2007-2011

1^{er} novembre 2006

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Historique.....	4
2.1. Planification.....	4
2.2. Plans des investissements précédents.....	4
3. Projet - Plan des investissements 2007-2011.....	5
4. Considérations générales	6
5. Financement	7
5.1. Moyens	7
5.2. Autofinancement de 1990 à 2005.....	8
5.3. Projection financière.....	8
5.4. Dette communale.....	8
5.4.1. Evolution de la dette communale	10
6. Conclusion	11
7. Annexes

Plan quinquennal des investissements 2007-2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Le plan quinquennal des prévisions d'investissements qui vous est soumis pour en prendre acte atteint le montant de **CHF 50'748'000.00** pour la période 2007-2011 (références : page 8 de l'annexe 1 et page 9 de l'annexe 2).

On rappellera pour mémoire que le précédent plan 2005-2008, qui était quadriennal, faisait état d'investissements pour environ CHF 40.4 mios (réf. : *Préavis N° 11-2005*).

Le présent plan des investissements correspond aux orientations arrêtées par la Municipalité pour ces cinq prochaines années. Il a été établi sur la base des lignes directrices de la Municipalité pour la législature 2006-2011.

La concrétisation des travaux liés aux infrastructures a fait l'objet d'une analyse approfondie et détaillée par nos services techniques. Le programme de gestion des divers chantiers tient compte de tous les paramètres utiles à l'appréciation de la notion de faisabilité.

Pour sa part, la Municipalité a bien entendu pris en considération les difficultés financières rencontrées par notre Commune. Dès lors, elle n'a retenu pour son programme d'investissements que les objets jugés indispensables ou obligatoires.

La part à financer sur les crédits déjà votés, ou engagés à court terme, représente CHF 6.7 mios de ce plan quinquennal, ce qui conduit évidemment à réduire la marge d'appréciation de la Municipalité d'autant. Le chantier de l'Avenue de Lavaux représente à lui seul la somme de CHF 4.2 mios.

Le financement des investissements prévus pour la période 2007-2011 n'est pas assuré. Le résultat du bouclage des comptes 2005, ainsi que le budget 2006 démontrent à l'évidence que nous devons recourir à l'emprunt afin de financer tout ou partie des investissements inclus dans la présente

planification. La fixation du plafond d'endettement (préavis N° 22-2006), qui sera soumis à votre Conseil lors de la séance du 6 décembre 2006, prend en compte la problématique du financement des divers objets inclus dans le présent plan des investissements.

2. Historique

2.1 Planification

Il nous paraît intéressant de rappeler que le début de la planification systématique des investissements date de 1967 et que, jusqu'à fin 1983, les plans des investissements étaient déjà quinquennaux. En automne 1984, le Conseil communal accepta le principe d'une planification financière projetant les investissements en permanence sur les quatre ans à venir. Depuis lors, un plan quadriennal coulissant a été présenté chaque année à la Commission des finances et au Conseil communal qui en prenait acte.

Pour la présente législature, un nouvel élément est venu se rajouter : la fixation du plafond d'endettement. Ce dernier doit être fixé pour la durée de la législature, soit jusqu'en 2011. Par conséquent, afin de permettre une planification des besoins financiers de notre Commune pour les cinq prochaines années, il nous a paru indispensable d'étendre la période du plan des investissements sur la durée de la législature. Par conséquent, il passe d'un plan quadriennal coulissant à un plan quinquennal également coulissant.

Il y a lieu de préciser également que ce plan quinquennal n'étant pas figé dans le temps et son contenu ne faisant l'objet d'aucune mesure contraignante, il peut être modifié à chaque instant. Ces modifications portent aussi bien sur l'inventaire des objets que sur l'étalement du financement de ceux-ci. Une mise à jour régulière du plan des investissements est portée à la connaissance des membres de la Commission des finances lors de leurs séances.

2.2 Plans des investissements précédents

Au 31 décembre 2005, le résumé chiffré des plans des investissements précédents se présentait comme suit :

Périodes	Total des investissements financés (en CHF)
Plan des investissements 1967-1971	43'245'394.80
Plan des investissements 1972-1976	56'585'566.90
Plan des investissements 1977-1981	58'182'369.95
Plan des investissements 1982-1985	24'599'235.30
Plan des investissements 1986-1989	92'332'747.85
Plan des investissements 1990-1993	29'980'780.55
Plan des investissements 1994-1997	23'800'206.00
Plan des investissements 1998-2001	37'595'540.53
Plan des investissements 2002-2005	46'387'590.19
Total général des investissements financés au 31 décembre 2005	412'709'432.07

Ce total doit cependant être relativisé puisqu'il est constitué de francs d'inégale valeur du fait de l'inflation intervenue de 1967 à aujourd'hui (CHF 1.00 en 1967 = CHF 0.30 en 2005).

3. Projet – Plan des investissements 2007-2011

Comme cela a déjà été mentionné précédemment, le total du financement probable des investissements 2007-2011 est de CHF 50'748'000.00.

Ce montant concerne deux phases de financement :

- le financement des investissements pour lesquels les crédits sont déjà votés;
- le financement des investissements à voter.

Le total du financement des investissements 2007-2011 se décompose de la manière suivante :

Types de dépenses d'investissements	Montants (en CHF)
Dépenses engagées sur les investissements pour lesquels les crédits sont déjà votés , selon situation au 10 octobre 2006	6'700'000.00
Financement des crédits votés	6'700'000.00
Dépenses d'investissements pour lesquelles les crédits doivent être votés	44'048'000.00
Total du plan des investissements 2007-2011	50'748'000.00
Les crédits à voter concernent principalement :	
• Les constructions, transf. et rénovation d'immeubles	7'700'000.00
• Les équipements sportifs	5'250'000.00
• Les travaux routiers (y.c. aménagements urbains)	11'380'000.00
• L'aménagement du territoire	500'000.00
• Les nuisances (lutte contre le bruit)	0.00
• L'informatique	300'000.00
• La réhabilitation de la STEP	200'000.00
• La signalisation routière	1'990'000.00
• Les travaux d'assainissement (collecteurs)	7'241'000.00
• Les réseaux des Services industriels	9'287'000.00
• La défense contre l'incendie	200'000.00

Sur l'ensemble des investissements projetés dans ce plan quinquennal, les objets du patrimoine financier totalisent CHF 1.4 mios. Les investissements relatifs aux réseaux des Services industriels, à la STEP et aux collecteurs totalisent la somme d'environ CHF 20.5 mios. Ces investissements sont financés annuellement, à posteriori, par leurs taxes respectives affectées.

4. Considérations générales

Globalement, le plan quinquennal 2007-2011 est sans surprise, puisqu'il repose essentiellement sur les bases suivantes :

- la réalisation des investissements pour lesquels les crédits sont d'ores et déjà votés;
- l'entretien et la remise en état des infrastructures : routes, collecteurs, bâtiments communaux, ainsi que les réseaux des Services industriels.

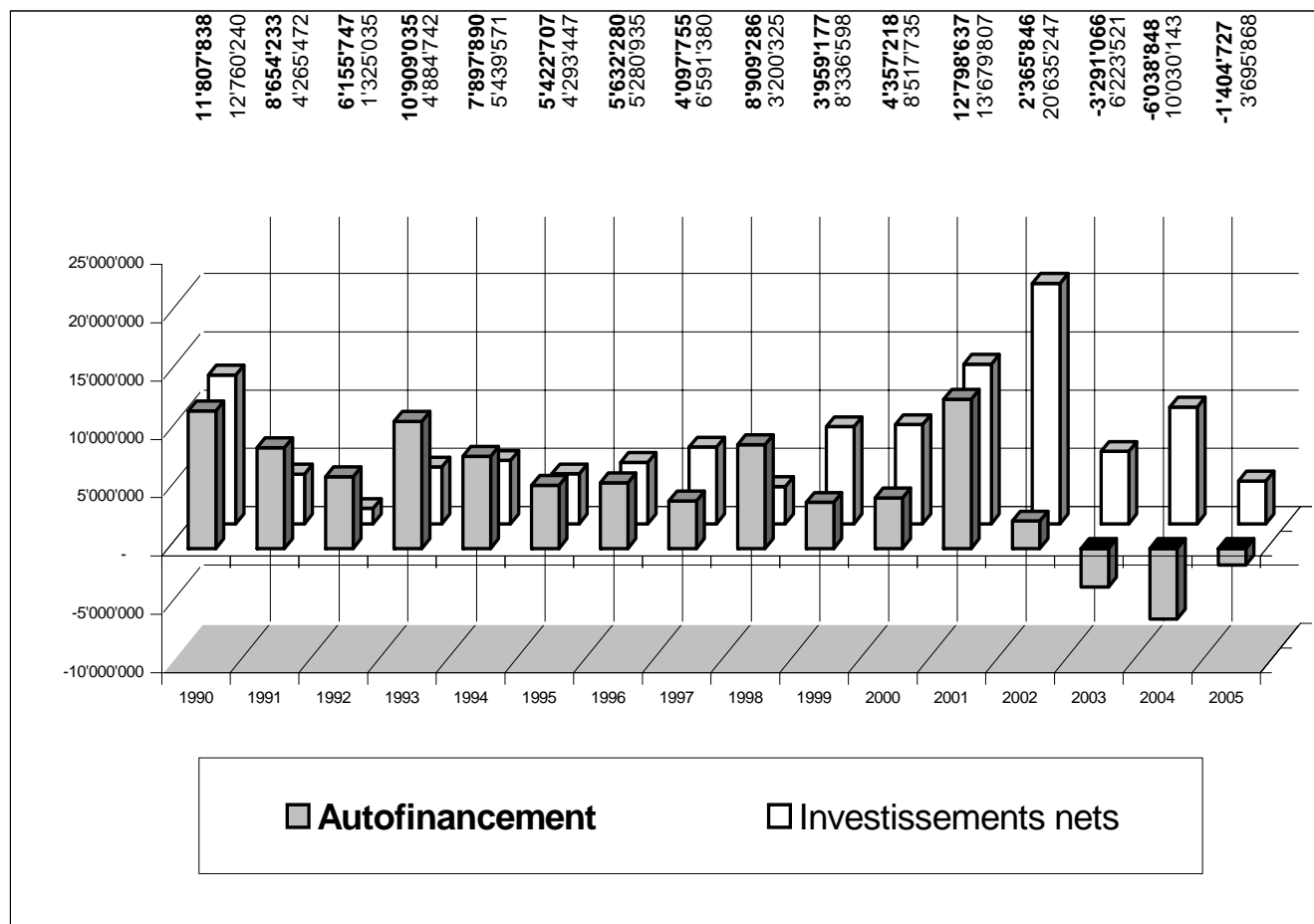
5. Financement

5.1 Moyens

Pour assurer le financement des investissements, la Municipalité peut recourir aux moyens suivants :

- **l'excédent des produits du compte de fonctionnement :**
l'analyse du résultat du budget 2007 démontre que l'on pourra certainement compter sur une marge d'autofinancement légèrement positive, permettant ainsi à notre Commune de financer une petite partie de ces derniers par des fonds propres. Néanmoins, de nombreuses incertitudes subsistent encore quant à l'évolution de la fiscalité et à la classification des communes;
- **l'utilisation des attributions annuelles aux réserves et les amortissements comptables :** ces deux éléments, ainsi que le résultat des comptes, interviennent dans la détermination de l'autofinancement possible;
- **les subventions et participations à recevoir;**
- **la vente d'actifs (terrains, immeubles, titres, ...);**
- **l'emprunt;**
- **l'augmentation des revenus.**

5.2 Autofinancement de 1990 à 2005



5.3 Projection financière

Nous avons constaté une absence d'autofinancement lors du bouclage des comptes 2004 et 2005. On parle dans ce cas d'autofinancement négatif. Le budget 2006 devrait confirmer ce constat. Le budget 2007 devrait, quant à lui, nous octroyer une marge d'autofinancement légèrement positive. En conséquence, nous devons recourir à l'emprunt ces prochaines années pour financer tout ou partie des dépenses d'investissements.

5.4 Dette communale

Les graphiques annexés illustrent l'évolution de la dette communale ces dernières années (référence : annexes 4 à 8).

Nous vous rappelons également les deux théories qui ont cours au sujet d'un endettement tolérable ou supportable pour une collectivité publique :

- une augmentation de l'endettement est concevable dans la mesure où les comptes de fonctionnement peuvent absorber le service de la dette;
- les intérêts passifs ne doivent pas dépasser le 10 à 15% du produit des recettes fiscales.

Pendant de nombreuses années ces deux critères se sont vérifiés :

- les comptes de fonctionnement ont toujours pu absorber le service de la dette jusqu'en 2001. Par la suite, on enregistre pour ce critère une inversion de tendance, puisque cette couverture a été de l'ordre de 70% en 2002, alors qu'elle est inexistante en 2003, 2004 et 2005, ce en raison des déficits enregistrés;
- par rapport au produit de l'impôt, les intérêts débiteurs ont représenté :

- en 1981	CHF 2'629'408.90	soit le	9.39 %
- en 1985	CHF 2'369'735.65	soit le	5.59 %
- en 1990	CHF 3'519'144.80	soit le	6.68 %
- en 1991	CHF 4'250'957.70	soit le	7.60 %
- en 1992	CHF 4'231'266.50	soit le	7.62 %
- en 1993	CHF 4'076'072.60	soit le	6.80 %
- en 1994	CHF 4'102'655.20	soit le	6.91 %
- en 1995	CHF 3'399'041.50	soit le	5.70 %
- en 1996	CHF 3'502'703.00	soit le	5.63 %
- en 1997	CHF 4'462'266.25	soit le	6.80 %
- en 1998	CHF 4'742'458.60	soit le	6.62 %
- en 1999	CHF 3'223'548.15	soit le	4.66 %
- en 2000	CHF 3'091'147.60	soit le	4.21 %
- en 2001	CHF 3'641'766.25	soit le	4.06 %
- en 2002	CHF 3'673'097.55	soit le	4.26 %
- en 2003	CHF 4'135'359.46	soit le	4.66 %
- en 2004	CHF 4'568'554.54	soit le	6.21 %
- en 2005	CHF 4'547'732.06	soit le	6.37 %

La forte progression enregistrée en 2004 provient essentiellement de la baisse des recettes fiscales due à la bascule EtaCom (taux de 85 en 2003 et taux de 69 en 2004).

5.4.1 Evolution de la dette communale

au cours des treize dernières années :

1993	CHF	69'760'639.75	soit par habitant	CHF	4'453.--
1994	CHF	65'550'553.40	soit par habitant	CHF	4'142.--
1995	CHF	68'115'154.55	soit par habitant	CHF	4'309.--
1996	CHF	74'309'000.00	soit par habitant	CHF	4'697.--
1997	CHF	92'259'000.00	soit par habitant	CHF	5'828.--
1998	CHF	74'009'000.00	soit par habitant	CHF	4'633.--
1999	CHF	68'957'000.00	soit par habitant	CHF	4'310.--
2000	CHF	83'907'000.00	soit par habitant	CHF	5'252.--
2001	CHF	83'857'000.00	soit par habitant	CHF	5'256.--
2002	CHF	102'207'000.00	soit par habitant	CHF	6'333.--
2003	CHF	121'400'000.00	soit par habitant	CHF	7'488.--
2004	CHF	121'400'000.00	soit par habitant	CHF	7'421.--
2005	CHF	131'400'000.00	soit par habitant	CHF	7'971.--

NB : en 1997, la souscription anticipée d'emprunts de conversion (CHF 15.0 mios) a eu pour effet d'augmenter d'autant, mais temporairement, le total des emprunts souscrits.

(Voir également les graphiques des annexes 4 à 8).

Nous l'avons déjà vu, le total de la dette consolidée au 31 décembre 2005 était de CHF 131.4 mios. Elle atteindra probablement la somme de CHF 150.0 mios à fin 2006. Si les investissements de ce plan quinquennal sont votés par le Conseil communal et réalisés selon le programme, le total des emprunts à long terme pourrait franchir la barre des CHF 200.0 mios à fin 2011, à moins de nouvelles recettes ou de diminutions de charges.

Le plan des investissements a été redimensionné, depuis l'année 2003, dans le cadre des mesures d'économies prises dès ce moment-là. Il a été réduit pratiquement à des dépenses d'entretien uniquement.

Le pas suivant nous conduirait en dessous d'un niveau admissible et aboutirait à laisser se détériorer nos réseaux et l'ensemble de notre patrimoine, notamment.

6. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N° 21-2006 du 1er novembre 2006,
- entendu le rapport de la Commission des finances,

décide

- de prendre acte du plan des investissements pour 2007-2011.

Admis par la Municipalité dans sa séance du 1er novembre 2006.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J.-F. Thonney

C. Martin

7. Annexes:

- 1 Plan des investissements 2007-2011 – Par Direction
- 2 Plan des investissements 2007-2011 – Par Préavis
- 3 Répartition des investissements
- 4 Evolution de la dette y compris la dette flottante (comptes-courants)
- 5 Evolution de la dette consolidée et de la dette par habitant
- 6 Evolution de la dette par habitant : comparaison dette totale/dette consolidée
- 7 Evolution de la dette par habitant en francs réels et en francs constants
- 8 Tableau comparatif de la dette consolidée par rapport aux recettes fiscales courantes